

## Compte-rendu du conseil de l'école doctorale Galilée

Mardi 9 avril 2018

Membres du conseil de l'école doctorale présents ou représentés :

Olivier BODINI, Olivier GORCEIX, Khaled HASSOUNI, Dominique LEDOUX, Anissa MOKRAOUI, Francis NIER, Jean-Stéphane DHERSIN, Loïc PLESEL, Heiko RÖDEL, Philippe SAVARIN, Nadine VARIN-BLANK, Kevin BASSAND, Eva DELBREL, Abdallah FERGANI, Pierre ROUSSELIN.

9h30, salle de conférence du laboratoire LSPM, bâtiment L1 (IG)

### Ordre du jour :

- 1- Informations diverses
- 2- Approbation du compte-rendu du conseil de l'ED du 17 novembre 2017
- 3- Retour sur la visite HCERES du 13 mars 2018
- 4- Discussion sur l'amélioration du dispositif de comité de suivi (recommandation de l'HCERES)
- 5- Campagne 2018 d'attribution des contrats doctoraux ED : dotation, procédures d'inscription, calendrier
- 6- Demande de rattachement d'une MCF 60<sup>ème</sup> section du laboratoire URB2I

### **Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 9h45**

En absence de la gestionnaire administrative de l'ED, le compte-rendu est rédigé par le directeur de l'ED sur la base de ses notes.

#### **1- Informations diverses**

Dominique Ledoux rappelle que l'ED organise le 22 mai à l'Institut Henri Poincaré la première journée « Une vision transversale des sciences ». Cette journée a été diffusée à tous les doctorants ainsi que via les listes de diffusion de l'université et les sites web. Le suivi de cette journée par les doctorants sera validé par 10h de formations doctorales transversales.

Dominique Ledoux indique que la journée scientifique de l'ED se déroulera le 8 juin ou le 15 juin en fonction de la disponibilité des orateurs invités. Le format des années précédentes sera conservé à savoir une présentation flash de 3 minutes par les doctorants de 2<sup>ème</sup> année ainsi qu'un poster. Cette année, les présentations des doctorants se feront en parallèle dans deux amphithéâtres et l'attribution des prix sera effectuée par un vote de tous les doctorants présents dans les amphithéâtres.

Dominique Ledoux annonce que l'université met actuellement en place les différents dispositifs liés à l'intégrité scientifique. Dans ce cadre, la mise en place du dispositif anti-plagiat des thèses a été discutée en commission recherche de l'université et sera appliquée pour toutes les thèses soutenues à partir d'octobre 2018 à l'aide du logiciel COMPILATIO. Brièvement, ce processus sera intégralement placé sous la responsabilité du directeur de thèse. Il devra fournir dans le dossier de soutenance une

attestation de la soumission du document à COMILATIO accompagné du rapport d'analyse. Un mode d'emploi est en cours de rédaction par le BRED et sera diffusé à tous.

## **2- Approbation du compte-rendu du conseil de l'ED du 17 novembre 2017**

Sous réserve de la suppression de l'intervention d'Eva DELBREL, absente lors de ce conseil, le compte-rendu du conseil du 17 novembre est approuvé à l'unanimité.

## **3- Retour sur la visite HCERES**

Dominique Ledoux indique que le comité de visite a évalué l'ED dans un esprit constructif. Le retour oral effectué par le comité en fin de journée est dans l'ensemble très positif. Les points forts relevés sont :

- L'atout de l'interdisciplinarité de l'ED
- L'investissement de l'équipe de direction
- L'offre de formation riche et diversifiée
- La qualité du site web de l'ED
- La bonne gestion du budget et le soutien financier aux missions des doctorants
- La bonne politique de gestion des contrats doctoraux

Les points « faibles » ou à améliorer relevés sont :

- Une diminution des inscriptions entre 2011 et 2016. La direction de l'ED a répondu que cette diminution était très probablement liée au fait que toutes les thèses sont à présent financées pour 3 ans.
- Le suivi des docteurs à 3 ans
- Le problème de continuité de service administratif (secrétariat) au cours du quinquennat
- Une meilleure implication des doctorants/docteurs dans la vie de l'ED
- L'absence de processus d'autoévaluation de l'ED. Sur ce point, une réflexion est en cours en lien étroit avec la vice-présidente recherche de l'université afin de mettre en place un comité d'autoévaluation en lien avec les services compétents de l'université (démarche « qualité »)

Les recommandations pour l'ED sont :

- De poursuivre notre politique autour de l'interdisciplinarité
- De mieux communiquer auprès des doctorants le rôle et le fonctionnement du comité de suivi individuel (point suivant)
- De mieux impliquer les doctorants/docteurs dans la vie de l'ED

Les recommandations pour l'établissement sont :

- Maintenir absolument l'offre de formations doctorales proposée par le CFDIP de USPC
- Apporter un soutien en personnel au BRED afin d'assurer la pérennité de ses missions doctorales.

## **4- Discussion sur l'amélioration du dispositif de comité de suivi (recommandation de l'HCERES)**

Dominique Ledoux indique que dans le cadre de la visite HCERES, trois points concernant le comité de suivi individuel ont été remontés par les doctorants au comité de visite : le rôle du tuteur, la durée du comité de suivi et notamment le temps de présentation du doctorant, la périodicité du comité de suivi.

Après discussion, le conseil de l'ED vote à l'unanimité les deux dispositions suivantes :

- Un entretien d'environ 30 minutes avec le tuteur devra se tenir en fin de 1<sup>ère</sup> année. Un compte-rendu de cet entretien, rédigé par le tuteur, devra être déposé dans le dossier de demande de réinscription en 2<sup>ème</sup> année.

- La durée maximale de présentation orale du doctorant devant le comité est fixée à 20 minutes. Il n'est par contre pas prévu de durée maximale totale de l'entretien avec le comité (volet scientifique et volet relationnel)

#### **5- Campagne 2018 d'attribution des contrats doctoraux ED : dotation, procédures d'inscription, calendrier**

Dominique Ledoux indique que la dotation allouée par l'université est identique à celle de l'année dernière à savoir 26 allocations doctorales. Après soustraction d'une ½ allocation pour abonder le dispositif des bourses au mérite, 25,5 allocations sont à répartir entre les 3 pôles disciplinaires de l'ED.

Dominique Ledoux propose de faire une première discussion sur la répartition des 25 allocations doctorales. Comme élément d'information, il rappelle la répartition de l'année dernière :

- Math-Info-STIC : 10 allocations
- Biomédical : 8 allocations
- Physique-Matériaux : 7 allocations

Le potentiel d'encadrement (chiffre du BRED de novembre 2017) qui sert de clé de répartition étant sensiblement identique à celui de l'année dernière, le bureau de l'ED propose de reconduire la même répartition que l'année dernière. Cependant et conformément à l'engagement pris l'année dernière par le LSPM, une rétrocession d'une allocation doctorale du LSPM vers le LIPN doit être prise en considération.

Dominique Ledoux propose la répartition suivante :

- Math-Info-STIC : 11 allocations dont 1 allocation fléchée pour le LIPN
- Biomédical : 8 allocations
- Physique-Matériaux : 6 allocations dont 3 allocations pour le LSPM

Après discussion, les membres du conseil votent à l'unanimité cette répartition

Une deuxième discussion s'engage à propos de la ½ allocation restante dite « flottante ». Une demande d'un ½ financement de l'ED en complément d'un ½ financement ADEME (en cours d'évaluation) est portée conjointement par le LPL et par le LSPM. Il s'agit d'un projet qui vise à soutenir la collaboration entre ces deux laboratoires et qui est porté par Sébastien Forget du LPL et Cathy Rond du LSPM. Le retour de l'ADEME est prévu fin mai et une décision sera prise lors du conseil de juillet en fonction de la réponse de l'ADEME.

Dominique Ledoux rappelle les procédures de déroulement des concours qui sont à présent inscrites dans le règlement intérieur de l'école doctorale. Brièvement, elles se dérouleront en 5 phases :

- 1<sup>ère</sup> phase : lancement de la campagne autour du 15 avril avec envoi d'un mail à tous les directeurs HDR rattachés à l'ED.
- 2<sup>ème</sup> phase : Remontée des sujets validés par la direction des laboratoires à l'ED pour affichage sur le site web de l'ED et diffusion via les réseaux des laboratoires
- 3<sup>ème</sup> phase : Procédure interne à chaque laboratoire de sélection des candidats à auditionner. Les candidats sélectionnés déposent ensuite un dossier de candidature sur la plateforme. Ces dossiers doivent être validés par le directeur de thèse et par la direction du laboratoire.
- 4<sup>ème</sup> phase : l'ED vérifie la recevabilité administrative des candidatures
- 5<sup>ème</sup> phase : Concours

Le calendrier proposé est le suivant :

- Date limite remontée des sujets : vendredi 18 mai 2018
- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : lundi 4 juin 2018

- Date des concours :
  - Jury LAGA : lundi 11 juillet
  - Jury LIPN-L2TI : mercredi 13 juin 2018
  - Jury LSPM-LPL : jeudi 14 juin 2018
  - Jury Biomédical : vendredi 22 juin 2018
- Conseil de l'ED validant les attributions des allocations : lundi 2 juillet 2018

#### **6- Demande de rattachement d'une MCF 60<sup>ème</sup> section du laboratoire URB2I**

Dominique Ledoux indique que l'ED a reçu une demande de rattachement d'une MCF de Paris Descartes, non HDR, de la section CNU 60 et travaillant dans le laboratoire URB2I. Il rappelle que l'URB2I est un laboratoire de Paris Descartes co-habité avec Paris 13 et que son directeur est rattaché à l'ED Galilée. Par ailleurs, l'URB2 accueille 2 EC de Paris 13 de la section 60 dont l'un est directeur adjoint du laboratoire.

Une discussion s'engage sur cette demande et s'élargit autour du positionnement de la discipline « mécanique » (section 60) au sein de l'université. Devant l'absence de consensus, il est proposé de réexaminer cette candidature à un conseil ultérieur après notamment une discussion au sein du pôle Biomédical auquel est affilié l'URB2I.

Le conseil est levé à 13h.